

Master 1 CCA
Année 2019-2020
Comptabilité des sociétés
Examen de première session
Durée : 2 Heures

Sujet

Exercice n° 1

1.1.

Le 1^{er} avril N, la SA DELPH a été créée au capital de 1 000 000 €, divisé en actions de 100 €.

Les statuts prévoient que ce capital résulte :

- d'apports en espèces effectués par divers actionnaires pour un montant global de 700 000 € (par chèques),
- d'apports en nature représentés par un terrain pour 150 000 € et une construction d'une valeur de 350 000 €. Cet apport comporte également la reprise par la SA DELPH du solde d'un emprunt bancaire dont le montant à la date de l'apport s'élève à 200 000 €.

Au titre des actions de numéraire, il a été convenu une libération de moitié à la constitution. Toutefois deux associés, souscripteurs respectivement de 1200 et 1000 actions ont préféré effectuer immédiatement la libération de la totalité de leur promesse d'apport.

Les frais consécutifs à la création de cette société se sont élevés à 38 500 € HT. Ils comprennent :

- des honoraires de notaire	10 000 €	→	2 000	} 5 000
- des frais de publicité légale	15 000 €	→	3 000	
- des droits d'enregistrement	13 500 €			

Question :

Présenter les écritures relatives à la constitution de la société. Les frais de constitutions sont comptabilisés en immobilisations amortissables et amortissables sur 3 ans.

1.2.

Le conseil d'administration de la société DELPH a décidé de faire procéder à la libération de la seconde moitié du capital à compter du 01/10/N. Tous les versements doivent être effectués le 15/11. A cette date, tous les actionnaires se sont libérés, à l'exception de l'associé Perdan, souscripteur de 500 titres. Après une mise en demeure restée sans effet, la vente aux enchères de ses actions, le 05/12/N, a produit une somme de 42 000 €. Au titre de cette vente, la société a supporté 500 € (HT) de commissions bancaires (il n'y a pas de charges d'intérêts de prévus).

Questions :

- 1) Présenter toutes les écritures à l'occasion de l'appel de la seconde moitié du capital.
- 2) Présenter les écritures résultant de la défaillance de l'actionnaire Perdan, sachant que le solde lui a été versé le 10/12/N.

Exercice n°2

Double augmentation du capital, apport en numéraire et incorporation de réserves.

La SA Dimitri a un capital social de 1 000 000 € divisé en actions de 40 €. La valeur mathématique de l'action est de 200 €, à la date du 1^{er} avril N.

Les dirigeants de la société envisagent deux augmentations (non simultanées) de capital le 15 mai N :

- D'abord par incorporation de réserves libres à hauteur de 500 000 €.
- Ensuite, par apport en numéraire de 12 500 actions nouvelles, libérées de moitié, émises à 150 €.

Questions :

- 1) Quel est le nombre d'actions gratuites créées ?
- 2) Quelle est la valeur du droit d'attribution ?
- 3) Quelle est la valeur du droit de souscription ?
- 4) Enregistrez les écritures d'augmentation de capital à la date du 15 mai.

Exercice n° 3

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2018, la société anonyme CLAIRINE dont le capital s'élève à 3 000 000 €, divisé en actions d'une valeur nominale 250 €, a dégagé un résultat net de 1225000 €.

Au cours de l'exercice deux augmentations ont affecté le capital de la société :

- Une première augmentation est intervenue en date du 01/04/2018, par émission de 5000 actions de 250 € émises au prix de 360 € et libérées de moitié à la souscription ;
- Une seconde augmentation a été effectuée le 01/10/2018, par émission de 1000 actions de même valeur nominale, émises également à 360 €, par conversion de créances détenues par un tiers sur la société.

Le bilan établi au 31/12/2018 comporte en particulier les postes suivants :

- Capital (dont versé 2375000)	3 000 000
- Réserve légale	260 000
- Réserves réglementées	2 080 000
- Autres réserves	835 000
- Report à nouveau	13000

Les modalités d'affectation du résultat prévues par l'article 6 des statuts sont les suivantes :

- après apurement des pertes antérieures, s'il en existe, et dotation à la réserve légale, versement d'un premier dividende de 5 % du capital, compte tenu du report à nouveau antérieur ;
- sur le solde, après constitution de toute réserve nécessaire ou décidée par l'assemblée des associés, versement d'un superdividende arrondi à l'euro inférieur ;
- report à nouveau du solde.

Questions :

- 1) Présenter le projet de répartition du résultat de l'exercice 2018, sachant que le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale d'affecter une somme de 750 000 € aux autres réserves et qu'il souhaite distribuer un dividende maximum aux actions.
- 2) Présenter l'écriture qui devra être enregistrée dans les livres de la société dans l'hypothèse où le projet d'affectation du résultat est accepté par l'assemblée générale des actionnaires (réunie le 5/05/2019).

Exercice n° 4

La société anonyme Prépar dont le capital est de 500000 € (composé d'actions de valeur nominale 100 €) a obtenu début N un prêt participatif de 200000 €, remboursable sur une durée de 8 ans.

Ce prêt participatif est rémunéré de la manière suivante :

- un intérêt au taux fixe de 6%;
- un intérêt variable représentant 10% du bénéfice distribuable avant toute affectation (après dotation de la réserve légale).

Cette rémunération est versée avant le 30 juin de chaque année (pour N, versement avant le 30/06 de N+1, etc.).

Pour l'exercice N, on dispose au 31/12/N des informations suivantes :

- Bénéfice provisoire, calculé avant enregistrement des intérêts du prêt participatif et avant I.S. : 309000 € ;
- Montant de la réserve légale : 48560 € ;
- L'assemblée générale a décidé de doter la réserve facultative de 17500 € et de distribuer un dividende de 29 € par action ;
- Le chiffre d'affaires de l'exercice est inférieur à 50 millions de €.

Questions :

- 1) Calculer la rémunération du prêt participatif (intérêts de l'emprunt).
- 2) Présenter le tableau de répartition des bénéfices.